

date de dépôt : 17 février 2017

demandeur : Monsieur DUCRUEZ Bernard

pour : construction d'un abri-bois / voiture

adresse terrain : lieu-dit Le Feytour, à Albiez-le-Jeune (73300)

**ARRÊTÉ**  
**accordant un permis de construire**  
**au nom de la commune de Albiez-le-Jeune**

Le maire de Albiez-le-Jeune,

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 17 février 2017 par Monsieur DUCRUEZ Bernard demeurant 2 Kerloes, Ploemeur (56270);

Vu l'objet de la demande :

- pour la construction d'un abri-bois / voiture ;
- sur un terrain situé lieu-dit Le Feytour, à Albiez-le-Jeune (73300) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25/02/2008 ;

VU le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles approuvé le 27/02/2014 ;

Vu les pièces fournies en date du 29 mars 2017;

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le permis de construire est ACCORDE.

**Article 2**

- Le terrain est situé dans le secteur du Plan Prévention des Risques (PPR) approuvé le 27/02/2014 (zone 0). Toute construction devra respecter les dispositions générales et/ou les prescriptions particulières prévues par ce document (règlement à consulter en mairie). Le projet est soumis au versement de la Redevance d'Archéologie Préventive (R.A.P.).

Le

Le maire,

*Cavil 2017*  
*Jean-Michel*



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues par l'article 122-1 du code général des collectivités territoriales.